

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 9 NOVEMBRE 2005

---

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 9 Novembre 2005 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

## **Etaient présents :**

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Daniel DEGORGUE, Inspecteur Départemental des Impôts, représentant Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur Michel LEDDA, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
  
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire pédagogique
  
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant
  
- Monsieur Jean-Marc DESRUMAUX, Conseiller Scientifique et Technique à la Présidence de l'Université, invité
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant, invité
- Monsieur Didier LHOMME, Enseignant, invité
- Monsieur Frédéric BIGOT, Etudiant, invité

## **Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant, à Monsieur Dominique BABSKI

## **Etaient excusés :**

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur Jérôme VANESSE
  
- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

## 1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 23 Juin 2005.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2) Rapport du Directeur sur la rentrée 2005.

Monsieur MOREAU passe successivement en revue les diplômes nationaux et les formations non validées par des diplômes nationaux.

### 1) Diplômes nationaux.

#### a) Licence d'Administration Publique.

Elle continue d'occuper une place essentielle au sein des formations de l'IPAG en dépit de la réforme LMD et de la multiplication des licences professionnelles. Le nombre de dossiers retirés s'est élevé à 771, celui des candidats est resté supérieur à 400 (404). La sélection a été plus sévère que l'an dernier puisque 97 d'entre eux ont été orientés vers le Diplôme d'Administration Générale.

Aux 302 admis, il faut ajouter 15 candidats en Master 1 orientés vers la Licence.

**Le nombre des inscrits atteint 245**, soit une baisse de 5% par rapport à l'année dernière qui avait été, selon Monsieur MOREAU, caractérisée par une hausse excessive des effectifs.

Parmi ces inscrits, 42 peuvent être considérés comme surdiplômés puisqu'ils possèdent un diplôme supérieur au Bac+2 ; on compte 38 titulaires d'une licence (dont 18 relevant du secteur littéraire) au lieu de 29 à la précédente rentrée.

Les Licence 2 sont eux-mêmes un peu plus nombreux qu'en 2004 (49) ; ils sont surtout issus du secteur littéraire eux aussi (20), en particulier de la filière Histoire (13) alors que les étudiants en Droit ne sont que 12 (parmi eux, 7 sont originaires de la Faculté de Droit de Valenciennes).

En revanche, la présence des DUT (34) et des BTS (66) se réduit par rapport à l'année précédente (on comptait 41 DUT et 78 BTS). En outre, 23 des inscrits sortent du Diplôme d'Administration Générale tandis que 31 étudiants étaient déjà inscrits en LAP l'année précédente.

Un seul des cinq étudiants étrangers admis s'est inscrit.

Monsieur MOREAU précise que la préparation aux concours d'analystes, désormais conçue pour ne pas préparer seulement au concours des IRA analystes compte tenu de la réduction du nombre de postes offerts dans ce concours, devrait être suivie par une dizaine d'étudiants.

#### b) Master d'Administration Publique.

- Le **Master 1** a suscité 87 candidatures directes (après que 182 dossiers aient été retirés). 72 ont été admises auxquelles il faut ajouter 86 préinscriptions de titulaires d'une Licence d'Administration Publique qui sont admis de plein droit en Master 1, 7 candidatures en Master 2 et 5 candidatures en Préparation aux Grands Concours orientées vers le Master 1.

**Le nombre total des inscrits s'est élevé à 131**, soit une hausse très significative par rapport à l'an dernier (+14%).

On dénombre 76 titulaires de la LAP et 49 admis « directs », ce qui permet à Monsieur MOREAU de se réjouir de l'attractivité du diplôme.

Les diplômés dont sont titulaires ces admis directs sont les suivants : 1 DESS, 11 Master 1 (dont 6 « littéraires ») et 36 Licences (dont 12 « juristes », 5 seulement étant originaires de la Faculté de Droit de Valenciennes, 10 « historiens » et 8 AES).

6 étudiants seulement étaient déjà inscrits en Master 1 en 2004-2005.

#### - Le Master 2.

La formation ouvrait à la rentrée.

110 dossiers de candidatures ont été retirés, 67 candidatures ont été déposées ; 45 ont été admises cependant que deux candidats en Préparation aux Grands Concours Administratifs ont été orientés vers le Master 2.

Monsieur MOREAU souligne que le nombre de candidats a permis de procéder à une sélection puisque 18 candidats n'ont pas été admis ; 1 a été « éliminé » alors que 17 ont été orientés vers d'autres formations (7 vers le Master 1, 6 vers la Préparation aux concours de catégorie A et 4 vers la Préparation aux Grands Concours Administratifs) ; 4 seulement des 17 orientés se sont effectivement inscrits dans la formation qui leur était proposée.

**Le nombre des inscrits en Master 2 : 40** correspond parfaitement à l'objectif fixé ; 27 d'entre eux étaient inscrits l'année précédente dans une formation de l'IPAG (22 en Master 1 et 5 en Préparation aux Grands Concours).

La plupart (31) sont en possession d'un Bac+4 (dont 25 d'un Master 1 d'Administration Publique et 4 seulement d'un Master 1 de Droit) ; 9 sont déjà titulaires d'un Master 2.



Quant aux universités d'origine, 29 étudiants sont issus de l'Université de Valenciennes et 11 d'une autre université (dont 4 de l'Université de Lille 2, 3 de l'Université d'Artois et 2 de l'Université de Lille 1).

L'effectif se répartit comme suit entre les trois parcours proposés : 19 en parcours « Gestion des services publics décentralisés », 14 en parcours « Gestion des services publics de l'Etat » et 7 en parcours « Gestion des services publics sanitaires et sociaux ».

## **2) Formations non validées par des diplômes nationaux.**

### **a) Diplôme d'Administration Générale.**

Contre toute attente, la formation est en progression cette année. Après 185 retraits de dossier, 87 candidatures ont été présentées ; 79 ont été admises ; elles se sont traduites par 61 inscriptions (soit 77% des admis).

Par ailleurs, 46 des 97 candidats en Licence d'Administration Publique orientés vers le DAG se sont inscrits (soit 47% des « orientés », pourcentage en sensible hausse par rapport à la rentrée précédente). Au total, le DAG compte **107 inscrits** soit une croissance de 11%.

Monsieur MOREAU remarque que le nombre des titulaires d'un Bac+2 est nettement plus élevé qu'en 2004-2005 : 63 (au lieu de 41) soit 59% des inscrits (il s'agit essentiellement de BTS), cependant que le nombre des « Bac+1 » régresse nettement (17 au lieu de 30) et que celui des étudiants de « niveau Bac+1 » (c'est-à-dire qui n'ont pas obtenu une première année au titre de leurs études antérieures) est relativement stable (27 au lieu de 25).

### **b) Préparation aux Grands Concours Administratifs.**

La formation a suscité 89 retraits de dossiers et 54 candidatures ; 47 ont été admises et **35 étudiants se sont inscrits** (dont un seul parmi les 5 candidats en Master 2 orientés vers cette préparation). La nette décroissance des effectifs par rapport à l'année 2004-2005 était attendue : elle s'explique essentiellement par l'ouverture du Master 2 ; Monsieur MOREAU relève aussi la forte raréfaction des candidats issus de la Faculté de Droit de Valenciennes ; il s'étonne, en particulier, d'avoir quasiment vu disparaître les candidats au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature originaires de cette Faculté.

Il souligne que le nombre des inscrits titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 (Master, DEA ou DESS) est en nette augmentation : 22 (63%).

Il souligne également que 66% des inscrits ne sont pas issus de l'Université de Valenciennes ; ce qui témoigne de l'attractivité de la formation.

Quant aux concours préparés, le premier choix exprimé par les étudiants place en tête les IRA (10) devant le concours d'Attaché Territorial (8), l'ENM (6) et celui de Commissaire de Police (4). Si on additionne les quatre premiers concours cités par les étudiants, le concours des IRA (24 citations) et celui d'Attaché Territorial (18 citations) restent nettement en tête mais bien d'autres concours suscitent l'intérêt des étudiants, à savoir, par ordre décroissant : l'ENM (9), l'EN3S - ex CNESSS - (8), Commissaire de Police (8), Officier de Gendarmerie (8), Inspecteur des Douanes (8), Directeur d'Hôpital Public (7), Inspecteur des Impôts (6), Inspecteur du Trésor (6), Lieutenant de Police (5), Commissaire des Armées (3), Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (3)...

### **c) Préparation aux Concours Internes.**

Une trentaine d'agents devraient s'inscrire dans la Préparation (27 sont d'ores et déjà inscrits) ; la majorité appartiennent comme d'ordinaire à la catégorie A (18) mais 6 à la catégorie C et 3 à la catégorie A.

Tous les inscrits relèvent de la fonction publique de l'Etat : 7 de l'Education Nationale (dont 3 enseignants), 5 de l'Intérieur, 4 de l'Economie et des Finances, 3 de l'Equipement et 3 de la Justice.

La majorité des inscrits (17) déclare, comme d'ordinaire, préparer prioritairement le concours des IRA.

Monsieur MOREAU remarque qu'aucun des inscrits n'est, cette année, en congé de formation ; il tempère son étonnement en indiquant que les fonctionnaires qui obtiennent ce congé s'inscrivent désormais plutôt dans une formation diplômante.

Le bilan global de la rentrée est, selon le Directeur, tout à fait satisfaisant puisque le nombre total des retraits de dossier a de nouveau progressé (1490), de même que celui des candidatures (864).

L'effectif total s'établit actuellement à **589 inscrits** ; il est en croissance de 5% par rapport à l'année 2004-2005 qui avait pourtant été une année très faste.

Répondant à Monsieur GEVART qui s'étonne que le concours d'Attaché d'Administration Hospitalière ne soit guère prisé par les étudiants, Monsieur JAHAN explique que les hôpitaux préfèrent recruter des contractuels très compétents pour exercer des fonctions très spécialisées (Contrôleur de Gestion, Informaticien...). Il souligne que les lauréats du concours d'Attaché d'Administration Hospitalière sont considérés comme n'offrant pas toujours les mêmes garanties et que dès lors les directeurs des centres hospitaliers préfèrent ne pas déclarer les postes vacants, pour éviter de travailler avec des collaborateurs qu'ils n'ont pas choisis. En conséquence, le nombre de contractuels dans les hôpitaux est en forte augmentation.



Monsieur GEVART remercie Monsieur MOREAU d'avoir informé le Conseil d'une manière complète et précise et il constate que le bilan général de l'Institut est effectivement très satisfaisant.

Monsieur GEVART s'enquiert de savoir si certains étudiants ont manifesté l'intention de préparer des concours permettant l'accès à la fonction publique européenne. Il estime que ces concours peuvent présenter une alternative intéressante, en particulier pour les candidats au concours des IRA analystes dont le nombre de postes connaît une forte décroissance.

Les candidatures sont très rares mais Monsieur MOREAU reconnaît que l'Institut n'a guère fait la promotion de ces concours et qu'un effort d'information est souhaitable même s'il estime que ce débouché est assez aléatoire.

Monsieur LHOMME remarque que l'épreuve obligatoire de langue vivante effraie les étudiants mais Monsieur GEVART relativise la difficulté de cette épreuve.

### **3) Examen du projet de règlement des examens du Master 2.**

Monsieur MOREAU indique au Conseil que ce projet est complété par l'ajout à l'article 9 de la disposition suivante : « Le rapport (de stage) fait l'objet d'une soutenance ».

Il présente ensuite les principes généraux du règlement : deux sessions (sauf pour le rapport de stage), compensation générale des notes coefficientées à l'issue du deuxième semestre (les semestres n'étant pas délivrés séparément), capitalisation des unités d'enseignement et des éléments constitutifs en vue non seulement de la deuxième session mais aussi d'une année ultérieure.

Monsieur MOREAU informe le Conseil que ce règlement ne s'appliquera que pour cette année universitaire : des modifications seront apportées à la maquette actuelle du Master d'Administration Publique dès l'année prochaine puisque l'habilitation doit être renouvelée.

Le projet est ensuite approuvé à l'unanimité par le Conseil.

### **4) Présentation des demandes de renouvellement des habilitations de la Licence et du Master d'Administration Publique.**

Monsieur MOREAU présente ces demandes en s'appuyant sur les résumés des dossiers qui ont été distribués en séance.

Le renouvellement de l'habilitation de la Licence d'Administration Publique appelle peu de commentaires. Cette Licence reste une mention dans un domaine désormais intitulé : « Droit, Administration, Economie ». La spécificité du diplôme, qui est toujours régi par un arrêté particulier, est, selon le Directeur, admise par le Ministère : cette spécificité se manifeste, en particulier, par une admission sur dossier au niveau du Bac+2, la LAP ne comportant que deux semestres.

L'intérêt de la formation étant démontrée par le nombre des candidats comme par le nombre des inscrits, les modifications de la maquette se limitent à une réduction à quatorze semaines de la durée de chaque semestre.

Soumise au vote du Conseil par Monsieur GEVART, la demande de renouvellement de la Licence d'Administration Publique est approuvée à l'unanimité.

Monsieur MOREAU présente alors la demande de renouvellement de l'habilitation du Master d'Administration Publique.

Alors que ce Master est actuellement habilité comme « spécialité » dans la mention « Droit », l'IPAG en demande l'habilitation comme « mention » dans le domaine « Droit-Administration-Economie ». Il espère que cette architecture qui avait, sans succès, déjà été présentée lors de l'habilitation précédente, sera cette fois acceptée.

Elle est soutenue par la Présidence de l'Université et n'a pas reçu un accueil défavorable lors de la récente visite des représentants du Ministère.

Monsieur MOREAU explique les avantages de l'habilitation d'une mention autonome par rapport à la mention Droit : meilleure lisibilité d'une formation pluridisciplinaire, public formé d'étudiants qui pour la plupart d'entre eux ne sont pas issus d'un cursus juridique, impossibilité de créer un tronc commun entre le M1 Administration Publique et le M1 Droit, autonomie pédagogique mieux garantie par rapport à la Faculté de Droit.

Le Directeur donne ensuite quelques précisions sur chacune des deux années du Master.

La première année est peu modifiée ; elle reste validée par la Maîtrise d'Administration Publique, diplôme indispensable aux étudiants qui se présentent à des concours exigeant un Bac+4. L'existence d'une procédure d'admission pour tous les étudiants à l'entrée de la deuxième année renforce cette nécessité.

La seule modification notable de la maquette porte sur l'un des enseignements du deuxième semestre dans le parcours « Gestion des services publics de l'Etat » ; un cours de « Droit de la Fonction Publique » est substitué au cours d'Institutions Scolaires et Universitaires qui ne sera plus utile dès lors que la disparition du concours externe direct d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire est acquise ; en



revanche, le cours de Droit de la Fonction Publique donnera d'utiles bases pour aborder en Master 2 le séminaire portant sur la Gestion des Ressources Humaines.

La deuxième année comporte quelques modifications plus notables :

- allègement global du volume horaire par la suppression dans l'unité 3 du premier semestre des enseignements de langue étrangère et d'informatique (qui restent imposés en première année) et par la réduction de 24 à 20 heures du volume horaire des séminaires des trois parcours ;
- transfert du séminaire de Gestion financière et comptable (qui est réduit à 24 heures) au premier semestre mais création d'un séminaire « Contrôle de gestion et audit publics » de 24 heures au deuxième semestre.

Monsieur MOREAU souligne alors que cette dernière adjonction permet d'accentuer encore l'orientation du Master 2 vers la gestion publique. Il souligne que la gestion publique ne se limite pas à l'utilisation d'outils juridiques, même si ceux-ci restent indispensables et il dit aussi sa conviction que la gestion publique restera spécifique par rapport à la gestion des entreprises privées.

Monsieur JAHAN intervient pour indiquer qu'il approuve pleinement cette orientation du Master.

Soumis au vote du Conseil par Monsieur GEVART, le projet de Master est approuvé à l'unanimité.

## **5) Informations sur les créations de postes d'enseignants-chercheurs.**

Monsieur MOREAU informe le Conseil que l'IPAG bénéficiera à la rentrée 2006 d'un poste de PRAG d'Economie-Gestion. Ce poste a été cédé, après intervention de la présidence de l'Université, par la Faculté des Lettres en échange d'un poste d'ATER que l'IPAG prêtait depuis plusieurs années à cette composante.

Par ailleurs, le poste de PAST utilisé par l'IPAG et qui restait jusqu'à présent administrativement affecté à l'ISTV est désormais rattaché à l'IPAG.

En revanche, la demande de création d'un poste de Maître de Conférences 2<sup>ème</sup> section profil Gestion Publique n'a été classée par l'Université qu'en treizième position, ce qui rend très peu probable l'obtention du poste. Monsieur MOREAU explique que l'Université a, à la demande du Ministère, privilégié le renforcement des grands pôles de recherche mais il constate que cette option a conduit à privilégier des composantes déjà très bien dotées, alors que l'IPAG continue de souffrir d'un très considérable déficit de postes, ce qui le conduit à recourir à des vacataires et à manquer de responsables pédagogiques. Cette création serait d'autant plus opportune compte tenu de l'ouverture du Master d'Administration Publique.

Monsieur GEVART estime que le Conseil pourrait exprimer son regret de constater le médiocre classement de cette demande et souhaiter que, compte tenu du déficit de postes d'enseignants-chercheurs à l'IPAG et de la croissance de ses activités, elle soit réexaminée et affectée d'un rang plus favorable.

Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil et elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur MOREAU fait cependant observer que le Ministère n'est pas tenu de respecter l'ordre de classement établi par l'Université et que par ailleurs celle-ci dispose d'une marge de liberté dans l'affectation des postes créés.

## **6) Décisions modifiant le budget 2005.**

La première DBM, qui avait été adressée aux membres du Conseil, est une DBM de rattachement.

Elle porte, d'une part, sur des crédits d'investissement accordés par l'Université (4500 €) et, d'autre part, sur des frais de dossier affectés en remboursement à l'ISTV de la mise à disposition d'un PAST (3680 €).

Cette DBM est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

Deux autres DBM ont été distribuées en séance.

Une DBM de transfert d'un montant de 4000 € permet l'utilisation de crédits d'équipement pour financer diverses dépenses de fonctionnement.

Elle est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Une DBM de rattachement comprend en recettes des droits spécifiques obtenus par l'IPAG au titre des inscriptions en Master (3760 €), des frais de dossier (2850 €) et le remboursement très tardif par le Rectorat des frais de la préparation d'aides éducatrices aux troisièmes concours organisés il y a presque 2 ans (3136 €).

Ces recettes sont utilisées pour financer diverses dépenses de fonctionnement et des heures complémentaires.

Cette DBM est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

## 7) Questions diverses.

Le Directeur de l'IPAG présente des statistiques sur les résultats obtenus par les candidats dans les concours. Il souligne que les chiffres qu'il possède sont certainement très incomplets, la collecte des résultats étant très difficile.

Il peut faire état de 192 admissibles (dont 78 en catégorie A) et de 109 admis (dont 44 en catégorie A) sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2004 au 30 Juin 2005.

Il rappelle que 13 candidats ont obtenu les concours des IRA (pour 27 admissibles).

Des étudiants de l'IPAG se sont distingués en réussissant les concours les plus prestigieux : 1 lauréat à l'ENM, 1 à l'EN3S, 1 au concours d'Officier de Gendarmerie.

Les résultats obtenus au concours d'Inspecteur des Impôts ont été particulièrement brillants : 5 réussites.

Les lauréats du concours d'Attaché Territorial sont au nombre de 10.

Parmi les résultats dans les concours de catégorie B, Monsieur MOREAU relève qu'une fois de plus les étudiants de l'IPAG ont obtenu d'excellents résultats au concours de Contrôleur des Douanes : 13 admis.

Monsieur GEVART intervient pour souligner l'importante augmentation du nombre de postes offerts au prochain concours des IRA : 725 postes seront proposés pour les trois concours, soit 145 par IRA. La procédure qui doit aboutir à la réforme des concours des IRA comporte plusieurs étapes : la suppression des concours directs d'AASU en 2007 (la sensible diminution du nombre de postes offerts en 2006 est à l'origine de l'augmentation relative au concours des IRA), la modification des épreuves, la déconcentration des inscriptions et la réforme de la scolarité dans les IRA. Il confirme que la réforme s'appliquera bien aux concours ouverts en 2006.

Monsieur MOREAU évoque enfin les difficultés rencontrées par deux étudiantes handicapées candidates au concours des IRA pour obtenir l'application des aménagements (en particulier l'assistance d'une secrétaire) auxquels elles avaient pourtant légalement droit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 11h55 et remercie les membres du Conseil pour leur participation.